

Communiqué de presse

Maintien des taux d'imposition pour les véhicules de sociétés électriques : un soutien renforcé à la transition énergétique

Luxembourg, le 30 novembre 2024

Le conseil des ministres a pris une décision importante lors de sa réunion du 29 novembre 2024: la prolongation du régime fiscal avantageux pour l'imposition en nature des véhicules de sociétés 100 % électriques jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette prolongation marque une étape clé dans le soutien à la transition énergétique, alors que le régime initialement prévu pour le 1er janvier 2025 prévoyait une augmentation importante des taux d'imposition en doublant la fiscalité applicable. Une telle mesure, initialement décidée par le gouvernement précédent, aurait risqué de freiner l'adoption des véhicules électriques, dont le développement accuse déjà un retard par rapport aux prévisions initiales, certes très ambitieuses. Il convient de rappeler que, pour l'année 2024, 61 % des véhicules électriques nouvellement immatriculés l'ont été au nom de sociétés.

Grâce à cette décision, environ 16 000 conducteurs de véhicules électriques, tombant actuellement sous le régime de l'avantage en nature pour un véhicule de société, pourront continuer à profiter d'une fiscalité avantageuse, favorisant les véhicules à faible impact environnemental.

Cependant, nous déplorons que les véhicules hybrides rechargeables («plug-in hybrides») soient exclus de cette prolongation. Ces véhicules jouent pourtant un rôle non négligeable dans la transition énergétique, en particulier pour les utilisateurs qui ne disposent pas encore d'infrastructures suffisantes pour le rechargement régulier de véhicules 100 % électriques.

La House of Automobile se félicite néanmoins de ce signal positif envoyé par le gouvernement. Cette mesure constitue un encouragement fort en faveur de l'adoption des véhicules électriques et devrait stimuler le marché dans les années à venir.

Pressemitteilung

Beibehaltung der Steuersätze für elektrische Firmenfahrzeuge: Verstärkte Unterstützung für den Energiewandel

Luxemburg, den 30. November 2024

Der Ministerrat hat in seiner Sitzung vom 29. November 2024 eine wichtige Entscheidung getroffen: die Verlängerung der vorteilhaften Steuerregelung für die Besteuerung von 100 % elektrisch betriebenen Firmenfahrzeugen als Sachleistung bis zum 31. Dezember 2026.

Diese Verlängerung stellt eine Schlüsseltappe bei der Unterstützung des Energiewandels dar, während die ursprünglich für den 1. Januar 2025 vorgesehene Regelung eine erhebliche Erhöhung der Steuersätze durch eine Verdoppelung der anwendbaren Steuern vorsah. Eine solche Maßnahme, die ursprünglich von der vorherigen Regierung beschlossen wurde, hätte die Gefahr mit sich gebracht, dass die Einführung von Elektrofahrzeugen gebremst worden wäre, deren Entwicklung bereits hinter den ursprünglichen, zugegebenermaßen sehr ehrgeizigen Prognosen zurückbleibt. Es sei daran erinnert, dass im Jahr 2024 61 % der neu zugelassenen Elektrofahrzeuge auf Unternehmen zugelassen wurden.

Dank dieser Entscheidung können etwa 16.000 Fahrer von Elektrofahrzeugen, die derzeit unter die Regelung des geldwerten Vorteils für ein Firmenfahrzeug fallen, weiterhin von einer vorteilhaften Besteuerung profitieren, die Fahrzeuge mit geringer Umweltbelastung begünstigt.

Wir bedauern jedoch, dass Plug-in-Hybridfahrzeuge („Plug-in-Hybride“) von dieser Verlängerung ausgeschlossen sind. Diese Fahrzeuge spielen jedoch eine nicht zu unterschätzende Rolle bei der Energiewende, insbesondere für Nutzer, die noch nicht über eine ausreichende Infrastruktur für das regelmäßige Aufladen von 100 % Elektrofahrzeugen verfügen.

Das House of Automobile begrüßt dennoch dieses positive Signal, das die Regierung aussendet. Diese Maßnahme ist ein starker Anreiz für die Einführung von Elektrofahrzeugen und dürfte den Markt in den kommenden Jahren ankurbeln.

La House of Automobile est le regroupement des trois fédérations et associations représentatives du secteur automobile au Luxembourg :

- *FEDAMO représente les 170 garages, concessions et réparateurs d'automobiles et de motos du Grand-Duché, occupant plus que 5000 salariés,*
- *Mobiz, regroupe les sociétés de leasing et de location automobile actives tant au niveau des sociétés que des particuliers. Ensemble, les membres de mobiz gèrent un parc total de plus de 55.000 voitures et véhicule utilitaires légers, ils représentent près de 50% des nouvelles immatriculations chaque année.*
- *Febiac, représentant officiel des constructeurs et importateurs automobiles au Luxembourg, voitures particulières, camionnettes, poids lourds et motos et représentant du Luxembourg au sein de l'ACEA (Association européenne des constructeurs automobiles).*

Notre mission consiste à promouvoir le secteur automobile, défendre les intérêts de nos membres et mettre notre expertise à disposition des acteurs économiques et politiques dans le but de pouvoir accompagner de façon proactive les évolutions importantes de notre marché.